



COMMUNE DE FOURNES- EN- WEPPE

1345 Rue Faidherbe-59134 – Fournes en Weppes

Tél : 03.20.50.24.10 Fax : 03.20.50.66.92

Email : mairie.fournes@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en Exercice : 19

Nombre de Membres Présents : 15

Nombre de Membres Absents : 4

Date de Convocation : 15/10/2020

PRESENTS : Marie-Jo KRAMARZ, Cécilia CHOTEAU, François RYCKEBUSCH, Marie-Pascale RICHEL, Gilles GALLIANO, Nathalie BENIER, Claudine COTTIER, Sophie PERTUISET, Dominique DEHOUE, Camille DELEPLANQUE, Jean-François DEQUEKER, Olivier DESEINE, Jacques MENET, Maryvonne GUAQUIERE, Agnès QUENSON

Absent excusé : Mélody VLAEMYNCK a donné procuration à Marie-Pascale RICHEL

Absents : Axel DEMOOR, Fabien COUSTENOBLE, Patrick BIEL

L'an deux mille vingt, le vingt et un octobre à 19h30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Fournes en Weppes, se sont réunis Salle Octave d'Hespe, rue du 4 septembre, sous la présidence de Madame Marie-Jo KRAMARZ, Maire, suite à la convocation qui leur a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

OBJET : retrait de la délibération prise le 1^{er} avril 2019 relative à la préemption du bien situé 1087 rue Faidherbe

Madame le Maire expose les faits suivants :

Considérant que la commune de Fournes en Weppes a souhaité par délibération en date du 1^{er} avril 2019 préempter le bien situé 1087 rue Faidherbe, cadastré B 1965 – B 1964 – B 464 et B 465 d'une superficie totale de 24a88ca appartenant à M. Philippe RAULT, 612 North La Jolia Avenue – Los Angeles ;

Vu l'arrêté n° 2019/13 en date du 2 avril 2019, rédigé suite à cette délibération pour l'achat par voie de préemption du bien repris ci-dessus ;

Suite à l'ordonnance de référé prise par le juge du tribunal administratif de Lille le 12 juin 2019 ayant suspendu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Fournes en Weppes en date du 1^{er} avril 2019 et l'arrêté du 2 avril 2019 portant acquisition par voie de préemption du bien de M. Rault ;

Compte-tenu de la clôture de l'instruction de l'instance tendant à l'annulation de ces deux décisions ;

Vu l'impossibilité de régulariser le vice de procédure qui entache ces deux actes ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération prise le 1^{er} avril 2019 visant à préempter le bien appartenant à M. Philippe RAULT, situé 1087 rue Faidherbe, cadastré B 1965 – B 1964 – B 464 et B 465, ainsi que l'arrêté en découlant.

Elle demande donc au Conseil Municipal de lui donner son accord

- Pour retirer la délibération prise le 1^{er} avril 2019 visant à préempter le bien de M. Rault ;
- Pour prendre un nouvel arrêté afin d'annuler la décision prise par arrêté n° 2019/13 en date du 2 avril 2019
- Pour lui donner pouvoir pour signer tout document en rapport.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à retirer la délibération prise le 1^{er} avril, à prendre un nouvel arrêté d'annulation de la décision prise par arrêté n° 2019/13 et lui donne pouvoir pour signer tout document en rapport.

Pour extrait conforme.

La Maire, Marie-Jo KRAMARZ

